

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR)**  
**Exploitation d'un quai de transfert de déchets ménagers**  
**ROUXMESNIL-BOUTEILLES**

# AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du **25 février 2019**, le dossier présenté par le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR) dont le siège social est 40 Boulevard Stalingrad 76120 GRAND-QUEVILLY est mis à disposition du public du **lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 au lundi 29 avril 2019 inclus** en mairie de Rouxmesnil-Bouteilles ainsi qu'en mairies d'Arques la Bataille et Martin-Eglise concernées par le rayon d'affichage. Cette consultation du public concerne l'enregistrement d'une exploitation d'un quai de transfert de déchets ménagers situé à Rouxmesnil-Bouteilles, Zone Industrielle Louis Delaporte.

Ces activités relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

**-2716-1 : *Enregistrement*** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes..... (volume présent dans l'installation : **1210 m<sup>3</sup>**)

**2714-2 : *Déclaration*** : Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois ... (**250 m<sup>3</sup> d'emballages et papiers**)

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Rouxmesnil Bouteilles ainsi que dans les mairies concernées par le rayon d'affichage. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Un registre destiné à recevoir les observations et propositions du public est ouvert pendant cette période en mairie de Rouxmesnil-Bouteilles. Les observations et propositions peuvent également être adressées à la préfecture de la Seine-Maritime, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau des procédures publiques - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex ou par voie électronique, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

[pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr)

*en précisant "consultation du public – SMEDAR à ROUXMESNIL-BOUTEILLES".*

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi, le réexamen ou l'actualisation de l'autorisation à l'issue de la consultation publique est la préfète de la Seine-Maritime.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Rouxmesnil Bouteilles ainsi que dans les communes concernées, quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.